

Auteur :

Sémir Badir

Titre :

Sème inhérent et sème afférent. Examen des critères théoriques dans la sémantique interprétative de François Rastier

Paru dans :

Travaux de linguistique, 38, 1999, pp. 7-27.

Rubrique :

Théorie linguistique (ou Sémantique)

Mots-clés :

sème, sémantique interprétative, Rastier, isotopie

Résumé :

La sémantique interprétative, dont la rentabilité des applications, tant dans les études littéraires que dans les analyse de bases de données lexicologiques, n'est plus à vanter, repose sur quelques critères théoriques relatifs à la détermination des différents types de sèmes (sème inhérent et sème afférent; sème spécifique et sème générique).

On s'attache ici d'abord à montrer que ces critères, en dépit de leurs points d'ancrage dans la théorie structurale, ne sont pas définis de manière satisfaisante par François Rastier, initiateur et théoricien de cette sémantique. Puis on propose, au moins à titre d'hypothèse théorique dépourvue de contradiction, une nouvelle formulation des critères distinctifs des sèmes.

Sème inhérent et sème afférent

Examen des critères théoriques dans la sémantique interprétative de François Rastier

1. Introduction

François Rastier est, depuis plus de dix ans, le promoteur d'une méthodologie nouvelle pour l'analyse du sens dans un énoncé verbal. Cette méthodologie, éclairant d'un meilleur jour nombre d'effets de sens, a en outre l'avantage de s'être pourvue d'une base théorique consistante, dont l'accent général est structuraliste (ou, si l'on tient à cette précision, « poststructuraliste »). Théorie et méthode sont exposées dans un ouvrage devenu incontournable : *Sémantique interprétative*¹ (P.U.F., 1987).

La théorie de Rastier comporte par rapport à la tradition structurale de la linguistique des aménagements dont les implications sont considérables. L'aménagement le plus marquant concerne plus particulièrement ce qu'on appelle en linguistique « l'analyse componentielle du sens ». Il consiste en l'introduction d'une distinction inédite (sous cette terminologie, et dans le rapport précis qu'elle institue) entre deux catégories de sèmes : les sèmes inhérents et les sèmes afférents.

Parmi les apports théoriques de la sémantique interprétative, on retiendra principalement : une meilleure façon de poser le problème de la référence (en termes d'*impressions référentielles*) et celui du rapport entre unités linguistiques et référents ; une compréhension et une explicitation accrues des effets textuels de polysémie et autre « double sens » (ironie, sous-entendu, etc.) ; de nouvelles propositions pour la définition de la *textualité*.

On le comprend, ces apports ne sont pas négligeables, d'autant qu'ils sont relayés par des applications concrètes aux textes littéraires, pareillement éclairantes.

Reste alors à déterminer également si les aménagements proposés par Rastier au sein de la théorie structurale conservent ou non la cohérence définitionnelle à laquelle cette théorie était arrivée, à un certain état de son élaboration (mettons : l'état dans lequel l'avaient fixée, au début des années soixante-dix, entre autres Jean Dubois, Nicolas Ruwet et Bernard Pottier).

On se propose d'effectuer dans cet article l'examen des définitions du sème inhérent et du sème afférent, en cherchant à éprouver à la fois leur cohérence théorique et leur force d'application.

2. Première approche définitionnelle de l'inhérent et de l'afférent

2.1 Les instances théoriques du concept de norme

La distinction de l'inhérent et de l'afférent est définie une première fois d'après une remarque de E. Coseriu :

Les concepts de langue comme *institution sociale* et comme système fonctionnel ne peuvent être considérés comme coextensifs, parce que dans chaque langue il y a des aspects systématiques et interindividuels, normaux dans la communauté considérée, c'est-à-dire « institutionnels », et qui, cependant, ne sont pas fonctionnels,

n'appartiennent pas au système idéal de différences et d'oppositions significatives de la langue elle-même. (Cité dans *SI*, p. 39.)

Tirant parti d'une telle remarque, Rastier commente :

Si l'on convient que le système fonctionnel de la langue n'est en somme qu'une des normes sociales qui systématisent le contenu linguistique, pourquoi ne pas tenir compte des autres normes ? Ce serait une victoire à la Pyrrhus que de construire une sémantique restreinte, incapable par exemple de décrire un titre du *Canard Enchaîné*.

Une question cruciale se pose en effet : « La sémantique structurale, telle que nous l'entendons, est en tant que telle exclusivement concernée par le niveau du système (niveau des oppositions fonctionnelles). Mais comment se fait la transition entre le niveau du système (...) et ceux de la *norme* et du *discours* ? » (Coseriu et Geckeler, 1981, p. 68). Nous souhaitons que l'étude des afférences puisse contribuer à résoudre ce problème, au prix d'un nécessaire approfondissement théorique : en élargissant l'objet de la sémantique à la *norme*. Le rapport entre système et norme peut alors être pensé en microsémantique comme un rapport entre traits inhérents et afférents. (*SI*, p. 55.)

Ce qui le conduit à une première définition :

Les sèmes inhérents relèvent ainsi du système fonctionnel de la langue; et les sèmes afférents, d'autres codifications : normes socialisées, voire idiolectales. (*SI*, p. 44.)

Dans cette définition, Rastier semble au premier abord entièrement redevable à Coseriu de la distinction entre *langue*, *norme* et *parole*.

Toutefois, dans la terminologie de Coseriu, on ne sait trop où placer la possibilité de normes idiolectales, c'est-à-dire la possibilité de systématiser dans une analyse des habitudes prises par un individu se démarquant (peu ou prou) à la fois du système fonctionnel de la langue et des normes sociales. Or, entre la norme et la parole au sens de Coseriu, les exégètes d'œuvres littéraires ont besoin d'une instance de codification intermédiaire répondant du *style* d'un auteur. Le concept d'idiolecte permet à Rastier de reprendre avantageusement cette question du *style*, plutôt négligée par les structuralistes, au sein d'une description sémantique générale.

Dans l'appareil terminologique de Coseriu, pour prendre en compte ces idiolectes, il faut ou bien les imposer par extension au terme de *norme*, ou bien les inclure dans le terme de *parole*; mais, dans ce dernier cas, la parole serait double elle-même : elle serait à la fois une « performance » individuelle et « une forme de codification propre ».

Dans cette alternative, on voit que la terminologie tripartite de Coseriu appelle à son secours un quatrième terme. Ce terme, c'est chez Hjelmslev que Rastier va le chercher : il s'agit, pour désigner les idiolectes, du terme d'*usage*.

On obtient ainsi une conception quadripartite des faits de langage et de leur analyse pour suppléer à l'antique distinction saussurienne de la langue et de la parole. Rastier la synthétise dans un schéma (*SI*, p. 40) :

Instances immanentes de codification	Phénomène manifesté
1. Système fonctionnel « Dialecte »	Texte (écrit, oral, ou autre)
2. Norme	
3. Usage Sociolecte Idiolecte	

Cette quadripartition ne va pas toutefois sans quelque difficulté théorique. Elle présuppose en effet que les termes *hjelmsleviens* et les termes de Coseriu, même mise à part la question de l'usage et l'aménagement que cette question entraîne dans les définitions des autres termes proposés par Coseriu, sont équivalents. Or, rien n'est moins sûr, malgré l'apparente correspondance des terminologies et le fait que, chez Hjelmslev, l'usage appartienne bel et bien à une organisation quadripartite des faits de langage (en *schéma*, *norme*, *usage* et *acte*²). Il ne paraît pas en effet que la *norme*, au sens de Hjelmslev, ait une fonction équivalente à la notion de *norme* dans la tripartition de Coseriu; ni que le *schéma* — *hjelmslevien* — soit entièrement coïncident du *système fonctionnel*; ni, enfin, que l'*usage* ait chez Hjelmslev la fonction que voudrait lui assigner Rastier³.

Chez Hjelmslev, l'usage est défini par rapport au schéma; et leur distinction à tous deux présuppose celle de la *forme* et de la *substance*: un usage est une substance manifestant la forme que constitue un schéma sémiotique. L'usage n'est donc pas une instance de codification, fût-elle individuelle. En outre, il n'est pas acceptable de réduire l'application de la notion de schéma à la seule analyse de la langue entendue comme « système fonctionnel idéal ». On constate tout au contraire, à la lecture des *Prolégomènes à une théorie du langage* ([1943], Minuit, 1971), que chaque « type vernaculaire », par quoi Hjelmslev entend notamment les « langages appartenant à divers groupes sociaux et professionnels » (p. 146), c'est-à-dire les « sociolectes » de Rastier (tout au moins une partie d'entre eux), et chaque « physionomie » — les « idiolectes » de Rastier — peuvent connaître *et un schéma sémiotique et un usage*.

Ainsi lit-on dans les *Prolégomènes* que

il est impossible de savoir d'avance si une physionomie (les paroles d'une personne par opposition à celles d'une autre) ne représente qu'un usage spécifique et non pas, en même temps, un schéma spécifique (qui diffère peut-être à peine de l'autre, mais en diffère pourtant). (p. 147)

De cette lecture, on déduira aisément, premièrement, que l'usage *hjelmslevien* n'est pas équivalent à un idiolecte; deuxièmement, que ce n'est pas en tant que sociolecte que la norme *hjelmslevienne* trouve à se distinguer du schéma et de l'usage.

Il faut donc reconnaître que la quadripartition des faits de langage proposée par Rastier est entièrement nouvelle, et qu'à ce titre elle demande à être définie de façon précise.

2.2 Le critère de la distinctivité

À ce sujet, un glossaire, placé à la fin de *SI*, donne quelques informations supplémentaires. Si dialecte et langue fonctionnelle y sont définis de manière circulaire l'un par rapport à l'autre et que le texte n'y trouve pas de définition, en revanche le

sociolecte y est défini comme « usage d'une langue fonctionnelle, propre à un groupe social déterminé », et l'idiolecte, comme « usage d'une langue fonctionnelle propre à un énonciateur déterminé » (*SI*, pp. 274-275).

Ces définitions, nous semble-t-il, présentent encore différemment le rapport entre les termes de Rastier et ceux qu'il emprunte à ses prédécesseurs. Voilà en effet, à présent, que le sociolecte est un usage, tout comme l'idiolecte. Pour autant, comme indiqué précédemment, ces définitions demeurent incompatibles avec la notion hjelmslevienne de l'usage, puisqu'elles continuent d'opposer le sociolecte et l'idiolecte au schéma, alors que Hjelmslev au contraire prévoit l'application de celui-ci à la définition de ceux-là.

Le détour par la terminologie de Hjelmslev n'aura donc été, en ce point de l'élaboration théorique de la sémantique interprétative, d'aucune conséquence. La tripartition de Coseriu est bien en fin de compte la seule à être prise en compte par Rastier dans les définitions de l'inhérent et de l'afférent apparaissant dans le glossaire de *SI*.

L'inhérent, redisons-le, relève de la langue fonctionnelle, tandis que l'afférent relève d'autres types de codification.

Il reste alors à se demander quel critère permettra de distinguer dans les faits de langage entre ce qui relève d'une codification *fonctionnelle* et ce qui relève de codifications *non fonctionnelles*.

Le critère traditionnellement invoqué implique une analyse componentielle des éléments linguistiques. Il s'agit du critère de la *distinctivité*, tel qu'il peut s'appliquer, dans le cadre d'une analyse du sens linguistique, à des *composants* sémantiques. Or Rastier conduit une critique radicale de ce critère dans la mesure où le distinctif ne doit pas, d'après lui, impliquer dans l'analyse linguistique l'établissement de *composants non distinctifs*. Cette critique a le bon sens pour elle. Le non-distinctif devrait être, en toute rigueur, ce qui reste non analysé. Car, dès lors qu'on *identifie* et qu'on nomme un composant, ce composant doit avoir, à un niveau ou à un autre, une fonction distinctive dans la description des faits de langage. Il ne convient pas dès lors de distinguer comme non distinctifs certains des composants sémantiques. Beaucoup de théoriciens se sont pourtant contentés de ce critère, sous le couvert de terminologies diverses. Rastier évoque ici l'opposition de R. Martin entre *composants distinctifs* et *composants virtuels*, celle de L. Bloomfield entre *dénotation* et *connotation*, ou encore celle des logiciens entre *traits universels* et *traits non universels*.

Pour Rastier, il existe, au côté de la distinctivité fonctionnelle, une distinctivité consistant en d'autres codifications. La distinctivité n'est pas elle-même un critère de partage entre le système fonctionnel de la langue et ces autres codifications; on doit au contraire appliquer un autre moyen de critérisation pour connaître les différents types de distinctivité à l'œuvre dans l'analyse linguistique.

Ce critère n'est pas encore apparu. Les définitions de l'inhérent par le système fonctionnel de la langue et de l'afférent par l'existence d'autres codifications demeurent jusqu'à présent parfaitement circulaires. Nous verrons que Rastier présente alors, dans une deuxième approche définitionnelle, un critère inédit, susceptible de distinguer l'inhérent de l'afférent.

Toutefois, avant d'en venir à l'examen de ce nouveau critère, on voudrait montrer que le problème de la distinction entre inhérent et afférent ne concerne pas seulement la

cohérence théorique de leurs définitions. Il concerne également l'adéquation de ces définitions aux applications dont les notions d'inhérent et d'afférent sont chargées.

3. Inhérent et afférent : problèmes d'application

Les applications des notions d'inhérent et d'afférent posent deux types de problèmes. Le premier type met en défaut l'applicabilité de la distinction même entre sème inhérent et sème afférent; le second type révèle une lacune dans la définition des sèmes afférents. Ces mises en cause se feront au moyen d'exemples analysés par Rastier lui-même.

3.1. Inhérence et référence

Au moyen de l'exemple suivant, Rastier entend montrer combien il importe de prendre en considération, dans la description de la langue, non seulement les sèmes inhérents mais également les sèmes afférents socialement normés.

Le *Petit Larousse* définit ainsi *caviar* : « Œufs d'esturgeon salés ». Ce type de définition nous paraît insuffisant, car le trait /luxueux/ devrait y figurer. [Suit le résultat d'une enquête auprès de collégiens.] Si l'on tient compte de la compétence réelle de la population questionnée, le trait /luxueux/ a tout autant de raisons que /poisson/ de figurer dans la définition. Pourtant, /luxueux/ est un trait afférent. (*SI*, p. 63.)

Nous sommes tout aussi persuadé que Rastier de l'opportunité d'inclure /luxueux/ dans la définition de *caviar*. Mais quelle nécessité de le considérer comme *afférent* ? Dans cet exemple, on ne voit pas que /luxueux/ appartienne à une norme sociolectale, si par là on entend une norme propre à un groupe social particulier au sein de l'ensemble des locuteurs d'une langue donnée. Au contraire, il appert que le trait /luxueux/ est pertinent pour l'ensemble des locuteurs du français; et l'on ne voit aucune raison qui l'empêcherait de servir à la définition *fonctionnelle* de *caviar*. *Caviar* n'a pas à être défini par /œufs d'esturgeon/ parce que, étant d'usage dans le domaine alimentaire, il ne s'oppose pas à toutes les variétés d'œufs de poisson que pourrait répertorier la biologie, mais seulement à quelques-unes d'entre elles, dont l'une des appellations les plus fréquentes est précisément celle de *caviar bon marché* (ou de *faux caviar*), quelle que soit la nature biologique de ces œufs.

Rastier a beau déplorer que

la conception ordinaire de la compétence idéalisée ne retient que les traits dits dénotatifs, et limite la définition à l'identification du référent (*SI*, p. 64),

son analyse de *caviar* ne remet pas vraiment en cause cette conception; elle réclame seulement son élargissement.

Faudrait-il penser que le « référent » est le critère capable de déterminer les traits inhérents de la langue, tel qu'on le retrouve comme détermination des traits dénotatifs chez Bloomfield ?

Rastier, en cela fidèle aux postulats méthodologiques de la sémantique structurale, oppose un démenti catégorique devant une telle interprétation de l'inhérent :

L'analyse en conditions de dénotation n'est pas absurde *a priori* ; mais elle suppose une théorie sémantique extensionnelle qui, appliquée aux langues naturelles, conduit à des difficultés insurmontables.

[...]

Ce type de définition du contenu linguistique [le type référentialiste] nous paraît incorrect, car il *subordonne* son étude à celle des rapports entre le langage et les autres réalités. C'est là inverser le rapport entre sens et désignation : un signe n'est pas pourvu de sens parce qu'il désigne un référent, mais il peut désigner un référent parce qu'il est pourvu d'un sens (par le système linguistique); et encore le rapport entre sens et désignation ne se réduit-il pas à un inventaire de conditions de dénotation. (*SI*, p. 21.)

Bien qu'elles ne fassent pas l'unanimité, — tant s'en faut, — on reconnaîtra aux raisons de rejeter le critère référentiel, raisons qui sont d'ordre aussi bien méthodologique qu'épistémologique, une force de conviction suffisante pour qu'à travers elles le *pari* d'une sémantique basée sur une autre critérisation soit accepté.

Encore importe-t-il alors de ne pas reconduire subrepticement le critère référentiel dans l'analyse linguistique, comme le risque en est encouru dans l'exemple ci-avant évoqué.

Or, ce risque n'est pas le fait de l'analyse du seul exemple de *caviar*. Il est en réalité présent dans la sémantique interprétative à chaque fois qu'il s'agit d'analyser des traits relevant jadis de la connotation; une bonne partie des traits dits connotatifs, en effet, ne sont pas corrélatifs d'un usage sociolectal ou idiolectal, mais sont au contraire entendus par l'ensemble des locuteurs d'une langue donnée. Rastier rechigne cependant à leur accorder le statut de sème inhérent.

Prenons un second exemple. Pour Rastier, /cunning/ dans *fox* est afférent ou inhérent selon que *fox* se rapporte, respectivement, à un animal ou à un être humain.

La preuve en est que *a stupid fox* est tout à fait recevable dans le premier cas, mais semble paradoxal dans le second, où apparaît une contradiction *in adiecto*. (*SI*, p. 46.)

Que *a stupid fox* puisse être recevable dans certains cas par la majorité des locuteurs anglophones n'implique pas nécessairement que /cunning/ soit un sème afférent, si par afférent on entend : codifié dans un sociolecte. Car, là encore, ce n'est pas de la diversité sociale que dépend l'actualisation de /cunning/ dans 'fox'; la possibilité de *stupid fox* ne dépend que de la diversité des types de discours dans lesquels *fox* peut apparaître. Cette diversité des types de discours permet sans doute d'opposer, dans le cas qui nous occupe, le discours scientifique, où *a stupid fox* est un syntagme recevable, à la littérature enfantine, où il ne l'est pas, mais non d'établir une norme fonctionnelle de l'usage de *fox*.

Car, si /cunning/ est un sème afférent, est-ce à dire que le discours scientifique a plus de poids, dans la description fonctionnelle de *fox*, que n'en a la littérature

enfantine ? Une telle prévalence ne rendrait pas nécessairement compte, en tous les cas, de la compétence réelle des locuteurs. Et surtout, ce serait réaffirmer, d'une façon louvoyée, la priorité aux traits référentiels entendus, selon l'antique définition de N. Troubetzkoy, comme traits « intellectuels » permettant de renvoyer au référent, voire, selon la non moins ancienne définition de Bloomfield, comme traits permettant de renvoyer à la description « scientifique » de ce même référent. Or Rastier nie énergiquement partager un tel postulat (voir *SI*, pp. 20-21).

Est-ce à dire, pour éviter notre première objection, que la diversité des types de discours ne doit pas être prise en compte dans la détermination des traits inhérents d'une langue ? Le système linguistique qui serait ainsi constitué de « noyaux sémiques », rendant seulement compte des traits communs à tous les usages de *fox*, qu'on les rencontre dans la littérature enfantine ou dans le discours scientifique, ne pourrait plus, par la même occasion, rendre compte de la différence entre les usages de *fox* comme /animal/ ou comme /humain/, puisque ces traits ne sont pas communs à tous les usages de *fox*. Et si l'on voulait se contenter d'un tel critère, n'acceptant pour inhérents que les traits communs à tous les usages d'un terme, le système linguistique ne serait plus du tout un système *fonctionnel*. Car, en réalité, la langue n'est pas homogène; elle n'est *que* la somme hétérogène de ses usages sociaux.

Force donc est d'observer que, quel que soit le critère que Rastier proposera pour rendre compte de la distinction entre sème inhérent et sème afférent, ce critère ne rendra pas compte corrélativement de la distinction entre système linguistique fonctionnel et autres normes de codifications des faits de langage. Les applications montrent en effet que la corrélation n'est pas entière entre ces deux couples de notions. C'est évidemment regrettable; car la distinction entre inhérent et afférent perd ainsi une grande partie de son adéquation aux représentations sociales de la langue.

3.2 Afférence et prescriptions contextuelles

Nous allons voir à présent que la première définition des sèmes afférents ne correspond pas à la totalité des applications de cette notion aux sens textuels analysés dans *SI*.

Il arrive en effet — c'est même un cas très fréquent — que l'afférence soit produite par le texte lui-même. Pour qu'on puisse considérer que le texte secrète sa propre norme, il suffit de le prendre comme une totalité autonome dégageant, pour l'une ou l'autre de ses parties sur laquelle porte l'analyse, un *contexte*. Par exemple, analysant une phrase de *l'Assommoir*, Rastier justifie un sème afférent /intensité/ dans le sémème 'saladier' par une prescription donnée, en un autre endroit du texte, par le roman lui-même :

En contexte, c'est le plus grand récipient possédé par le ménage : « La blanquette apparut, servie dans un saladier, le ménage n'ayant pas de plat assez grand. » (*SI*, p. 46.)

Il n'y a aucune raison de considérer que ces prescriptions contextuelles se confondent avec les normes idiolectales; *l'Assommoir* peut manifester des afférences qui, lorsqu'elles sont explicitement prescrites, comme dans l'exemple évoqué, ne

relèvent nullement d'une norme qui serait propre à Zola, ni ne valent pour l'ensemble de l'œuvre de l'auteur.

Aussi doit-on constater qu'aucune place n'a été prévue par Rastier pour les prescriptions contextuelles dans sa quadripartition des faits de langage⁴.

Il importe dès lors que la notion de prescriptions textuelles, telles qu'elles sont capables de susciter la description de certains sens contenus dans les textes, soit précisée. Est-elle compatible avec la définition des sèmes afférents ? Et comment faut-il considérer sa relation avec les autres instances de codifications ? Voilà deux questions que l'examen du second critère définitionnel permettant d'opposer l'inférence et l'afférence va permettre de raisonner.

4. Deuxième approche définitionnelle de l'inhérent et de l'afférent

Nous avons vu que les premières définitions des sèmes inhérent et afférent connaissent une circularité certaine avec les définitions du système fonctionnel et des autres normes socio- et idiolectales, bien que l'application des concepts ainsi définis ne soit pas parfaitement ajustée. Cette circularité est orientée : ce n'est pas la fonctionnalité de la langue qui définit les sèmes inhérents, mais bien, inversement, les sèmes inhérents qui définissent le système fonctionnel. C'est donc bien aux sèmes qu'il faut trouver un autre critère définitionnel. Ce critère, le statut même du sème l'impose d'évidence : il doit être appuyé par une analyse microsémantique.

4.1 Sèmes spécifiques et sèmes génériques

Or, l'on trouve bien dans *SI* des définitions de l'inhérent et de l'afférent basées sur un tel critère; et c'est sur elles, en fin de compte, que repose toute la validité de leur distinction.

Un sème inhérent est une relation entre sémèmes au sein d'un même taxème, alors qu'un sème afférent est une relation d'un sémème avec un autre sémème qui n'appartient pas à son ensemble strict de définition : c'est donc une fonction d'un ensemble de sémèmes vers un autre. (*SI*, p. 46.)

Ajoutons qu'un taxème est une classe de sémèmes minimale, à l'intérieur de laquelle sont définis les sèmes spécifiques à ces sémèmes ainsi que leur sème microgénérique commun. La distinction inhérent *vs* afférent est par conséquent tributaire, notamment à travers une sous-catégorie, de la définition de sèmes appartenant à une autre catégorisation, celle qui distingue les sèmes *spécifiques* des sèmes *génériques*.

Las ! cette catégorisation ne fait pas moins de difficultés que la première. Les définitions qui doivent soutenir la distinction du spécifique et du générique sont tout aussi circulaires que celles de l'inhérent et de l'afférent dans la première approche. Ainsi, peut-on lire dans le glossaire de *SI* :

Sème spécifique : élément du sémantème opposant le sémème à un ou plusieurs sémèmes du taxème auquel il appartient.

Sème générique : élément du classème, marquant l'appartenance du sémème à une classe sémantique. (*SI*, p. 275)

Et quand on cherche à savoir comment définir le sémantème et le classème, qui servent d'éléments distinctifs dans les définitions citées ci-dessus, on trouve dans le même glossaire :

Classème : ensemble des sèmes génériques d'un sémème.

Sémantème : ensemble des sèmes spécifiques d'un sémème. (*SI*, pp. 273 & 275)

L'inutilité dont sont frappées de telles définitions n'augure pas d'une résolution claire et précise de l'inhérent et de l'afférent.

Et, de fait, la nécessité de la distinction entre spécifique et générique n'a encore jamais réussi à se pourvoir d'une solide base théorique.

Cependant, contrairement à la distinction de l'inhérent et de l'afférent, la distinction du spécifique et du générique connaît une tradition dans les travaux sémantiques d'inspiration structurale. Rastier pose explicitement sa distinction du spécifique et du générique en référence à des distinctions établies et définies par des prédécesseurs : A. J. Greimas distingue les *classèmes* des *sèmes nucléaires*, Bernard Pottier, les *sèmes spécifiques* des *sèmes génériques*. Il paraît que Rastier choisit ici de se tenir, pour ne pas avoir à postuler trop d'équivalences entre ces distinctions, aux définitions données par Pottier.

Or, il est un point — important — à propos duquel les propositions théoriques de Pottier sont incompatibles avec celles de Rastier. Pour Pottier, le sème — qu'il soit spécifique ou générique — constitue la *substance du contenu* linguistique (d'après la distinction hjelmslevienne de la forme et de la substance); définition que Rastier prend à son compte, sans chercher à la mettre à l'épreuve, car, écrit-il, « cette thèse est définitoire » (*SI*, p. 19). Pourtant, aussitôt qu'énoncée, Rastier est conduit à nier que cette thèse a pour lui le caractère définitoire que lui attribue Pottier :

Ce qui est substance pour la linguistique peut très bien devenir forme pour une autre science. [...] On pourrait affirmer que ce qui appartient au système fonctionnel de la langue relève par définition de la forme, et que tout ce qui appartient à d'autres normes sociales appartient à la substance. Mais à ce point de raisonnement, les concepts de forme et de substance ont heureusement perdu leur fondement ontologique, et il n'y a plus lieu de les utiliser.

Retenons donc pour notre usage que l'on pourra définir deux types de sèmes, selon qu'ils relèvent du système fonctionnel de la langue, ou d'autres normes sociales. (*SI*, p. 20.)

Ce que Rastier entend ne pas utiliser, ce sont les *termes* de forme et de substance, afin d'éviter le douloureux parcours conceptuel qu'ils ont connu tout au long de l'histoire de la philosophie. Car, pour l'opposition qu'ils instituent, les propositions citées montrent clairement qu'elle permet la distinction entre système fonctionnel de la langue et autres normes sociales, partant, la distinction entre deux types de sèmes, les sèmes inhérents et les sèmes afférents. En bouclant la déduction qui s'opère ici, il faut

bien admettre que la forme de contenu est par conséquent constituée par les sèmes inhérents et la substance de contenu, par les sèmes afférents. On le voit, cette conclusion est incompatible avec la thèse définitoire que Rastier reprend à Pottier. Dans la sémantique de Pottier, il ne saurait y avoir de sèmes spécifiques inhérents ni de sèmes génériques inhérents, pour la raison que tous les sèmes expriment exclusivement les substances du contenu linguistique.

Signalons au passage que, si la distinction de la forme et de la substance dans le champ de la linguistique trouve son origine dans la glossématique, ainsi d'ailleurs que Rastier le reconnaît, les propositions de ce dernier sont également non recevables du point de vue hjelmslevien. En effet, de ce que « ce qui est substance pour la linguistique peut devenir forme pour une autre science », il s'ensuit qu'au sein d'une seule et même description on ne saurait considérer *en même temps* des sèmes qui seraient des formes linguistiques et d'autres qui seraient des substances linguistiques. Si Rastier voulait suivre Hjelmslev sur ce point, il devrait en toute rigueur considérer que les sèmes dits inhérents *du point de vue de la description linguistique* sont des sèmes afférents dès lors que leur description s'effectue *en fonction d'autres normes sociales*⁵.

Par ailleurs, il est douteux que Pottier, utilisant la distinction de la forme et de la substance, entende se référer à Hjelmslev. Car, dans *Linguistique générale* (Klincksieck, 1974), Pottier considère que la description de la substance de contenu constitue la sémantique, tandis que la description de la forme de contenu détermine la syntaxe. Cette thèse nous semble incompatible avec la théorie de Hjelmslev.

Il faut donc laisser définitivement de côté la possibilité de définir dans *SI* les notions de sème inhérent, sème afférent, système fonctionnel et autres normes sociales au moyen des notions de substance et de forme.

Reste alors à découvrir quelle distinction Pottier institue entre sème générique et sème spécifique puisque c'est là-dessus que reposent dans *SI* toutes ces notions. Là également un glossaire, à la fin de *Linguistique générale*, permet de s'en faire une idée (dans le texte, cette distinction se présente de façon beaucoup plus vague) :

Sème générique : élément du classème, permettant de rapprocher deux sémèmes voisins, par référence à une classe plus générale.

Sème spécifique : élément du sémantème, permettant d'opposer deux sémèmes très voisins, par une caractéristique propre. (*Linguistique générale*, pp. 331-332.)

En comparaison avec les définitions données par Rastier, une information supplémentaire est donnée : le générique *rapproche*, le spécifique *oppose*. Dans les deux cas, il faut présupposer un champ dans lequel on observe ces possibilités de rapprochement et d'opposition. Ce n'est pas entre les différentes unités du texte que peuvent s'observer ordinairement de telles relations; ce champ est évidemment celui d'un *système* (sans que rien ne détermine nécessairement sa fonctionnalité linguistique).

Ces définitions de Pottier, ainsi que le présupposé qu'elles impliquent, présentent des difficultés théoriques que nous n'examinerons pas ici en détail⁶. Signalons simplement que la définition du sème spécifique est minée par une contradiction interne : ce qui est spécifique, par définition, doit être formel ; il ne saurait par conséquent y avoir de substance spécifique à une forme linguistique. Les sèmes spécifiques rigidifient le système du sens linguistique dans une positivisation (celle des

caractéristiques « propres ») qui exige des concessions vis-à-vis des significations textuelles (au moyen de la création de « virtuemmes ») dont l'invalidité théorique est flagrante (voir à cet égard les objections de Rastier dans *SI*, pp. 40-43).

Ce sont pourtant bien ces définitions que suit Rastier, lui qui précise que :

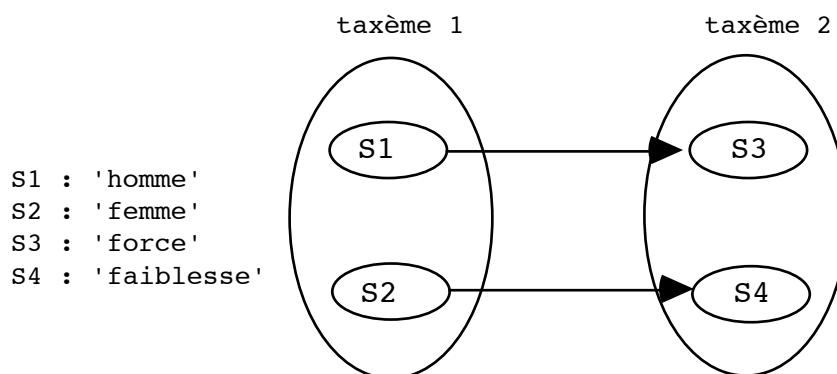
la relation entre les différentes occurrences du sème générique est une relation d'*identité*; la relation entre les différents sémèmes qui l'incluent est une relation d'*équivalence*, dont il est le modulo.

En revanche la relation entre deux sèmes spécifiques [...] est une relation d'incompatibilité; elle induit entre les sémèmes qui les incluent une relation de disjonction exclusive. (*SI*, p. 52.)

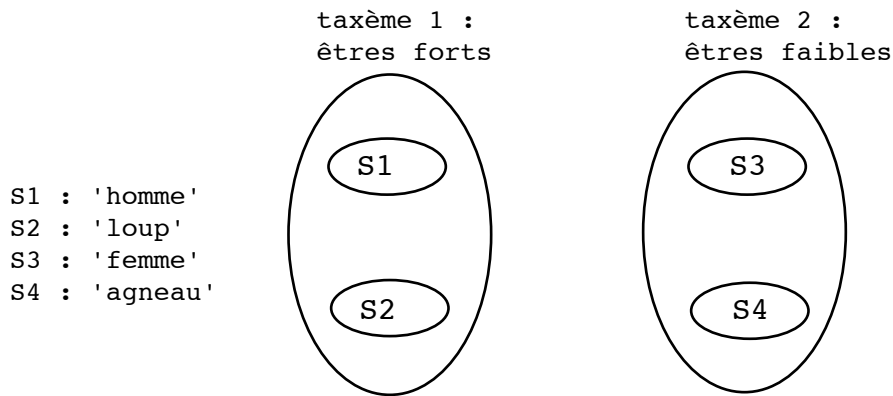
4.2 Afférence et taxèmes

Nous pouvons à présent revenir sur la définition de l'afférent. Nous commencerons par montrer que la seconde définition donnée (celle établissant l'afférence comme une relation entre sémèmes appartenant à des taxèmes distincts) n'est pas compatible avec la première (en fonction de laquelle l'afférent est produit par des normes sociales distinctes du système fonctionnel de la langue).

Rastier illustre par un exemple la définition inter-taxématique des relations d'afférence. Dans « Mon père, je suis femme et je sais ma faiblesse » (Corneille, *Cinna*, V, 2), la cohésion de l'énoncé est due à une relation d'afférence entre le sémème 'femme' et le sémème 'faiblesse' (distinct bien entendu du sémème 'faiblesse' actualisé par le signifiant *faiblesse* présent dans le vers). Cette relation manifeste « un axiome normatif, dépendant de normes socialisées, qui peut s'énoncer : *La femme est un être faible* » (*SI*, p. 47). Or, 'femme' et 'faiblesse' n'appartiennent pas au même taxème. Leur relation, en fonction du sème /faiblesse/, s'établit entre deux taxèmes différents selon le schéma suivant (*SI*, p. 47) :



Il est un sous-entendu de la définition de l'afférent que, pour qui mettrait en doute son existence, ce schéma met au jour : les taxèmes dont dépendent les relations d'afférence appartiennent au système fonctionnel de la langue. Sinon, rien ne nous empêcherait de construire, pour répondre de la même cohésion textuelle, le schéma suivant :



La définition intertaxématique de l'afférence, comme on le voit, serait rendue caduque si l'analyse devait admettre un tel schéma.

Les secondes définitions de l'inhérent et de l'afférent ont ainsi une conséquence que ne laissait pas apercevoir les premières : c'est que les relations d'afférence *présupposent* les relations d'inhérence; partant, que la description des codifications sociales d'afférence *présuppose* la description du système fonctionnel de la langue.

Il est à craindre alors que le terme de *codification*, et même celui de *norme*, soient usurpés. Comme en effet, d'après la deuxième définition de l'afférence, il n'y a pas de classes spécifiquement afférentes, il ne saurait y avoir non plus de normes afférentes, puisqu'une norme est précisément dépendante de l'édification de classes spécifiques.

En fait, ces « normes sociales » ne font que révéler le fond encyclopédique dont hérite tout terme manifesté dans un texte. Il ne faut pas douter de l'existence de *règles d'émergence* de cette encyclopédie — et la notion d'*isotopie*, d'abord instaurée par Greimas, puis restaurée et consolidée par Rastier, contribue grandement à leur compréhension — mais il n'est pas licite d'hypostasier ces règles aux unités qu'elles font émerger.

À travers la première et la seconde définition de l'afférence, Rastier aura confondu, ce nous semble, deux problématiques qui ne sont pourtant pas dépendantes l'une de l'autre : celle de la particularisation des contenus linguistiques en fonction de groupes sociaux ou d'individus déterminés, et celle d'une diversification générale des mêmes contenus linguistiques en fonction de l'usage hétérogène que *l'ensemble* du groupe dialectal fait de sa langue.

Si tant est que l'on veuille garder à la seconde définition de l'afférence une chance de nous convaincre de sa validité, il faut la désolidariser de la première définition et admettre que l'afférence ne renvoie plus alors qu'aux « prescriptions textuelles » déjà évoquées et dont l'application est essentielle à l'analyse du sens textuel proposée par Rastier.

4.3 Afférence et sèmes spécifiques

Nous nous proposons donc à présent d'examiner la définition intertaxématique de l'afférence sans considération pour la définition socio- et idiolectale. Nous allons voir que, même à ce prix, cette définition n'est pas recevable, car elle se montre incompatible également avec la définition du sème spécifique.

De l'analyse des sèmes afférents se dégagent deux règles générales qui ne sont pas formulées dans *SI*.

Règle 1. *Dans une relation d'afférence, les sèmes spécifiques ont le statut de sémèmes virtuels.*

La relation d'afférence s'institue en effet entre deux taxèmes, et ceux-ci sont chacun constitués par un ensemble de sémèmes. Le premier de ces ensembles comporte un sémème actualisé dans le texte : c'est précisément pour ce sémème que la relation d'afférence est établie, et c'est à lui qu'on attribue le sème afférent. Le second ensemble de sémèmes sert à actualiser *dans l'analyse* le taxème où ce sème spécifique a une relation d'opposition; c'est là l'unique fonction de cet ensemble. Il ne sert à rien dès lors de lui attribuer d'autres sèmes que ceux relevés dans l'analyse. La langue étant considérée ordinairement comme « son propre métalangage » — il y aurait quelques remarques à faire au sujet de cette expression, mais elles n'importent pas dans notre propos —, le sémème est par conséquent lexicalisé métalinguistiquement de manière à ne contenir pour seul sème spécifique que le sème afférent en question.

C'est ainsi que, dans le schéma qui illustre l'exemple donné par Rastier, le sème spécifique /faiblesse/ constitue le sémème 'faiblesse' dans le taxème 2, que l'on pourrait nommer taxème de 'puissance', puisque /puissance/ est le sème générique des sémèmes de ce taxème; et, en retour, ce taxème détermine le sème spécifique /faiblesse/ comme sème afférent. Pareillement, /cunning/, pour autant qu'on puisse le considérer comme sème afférent dans certains usages de *fox*, suffit à opposer le sémème 'cunning' au sémème 'stupid' dans le taxème des /qualités intellectuelles d'un caractère/.

L'établissement d'un taxème distinct de celui du sémème examiné présuppose donc, dans une relation d'afférence, l'actualisation d'un sème *en tant que sème spécifique*. Mais, *en tant que sème afférent*, ce même sème présuppose à son tour ledit taxème.

Règle 2. *Dans une relation d'afférence, les sèmes spécifiques sont toujours actualisés.*

L'examen de cette règle doit évidemment être mené à partir des cas où l'analyse actualise un sème afférent générique.

Soit l'exemple suivant, repris comme d'habitude à Rastier : un titre du *Canard enchaîné*, « Le caviar et les arêtes ». Le contenu de l'article et les connaissances encyclopédiques du lecteur permettront à ce dernier de laisser dans la virtualité le sème générique inhérent /partie de poissons/ et d'actualiser en revanche dans son interprétation le sème générique afférent /condition économique/ (cf. *SI*, pp. 53-54). Or la relation d'afférence ne s'est pas établie de façon directe entre les deux taxèmes que permettent de constituer les sèmes génériques inhérent et afférent. Les sèmes spécifiques des sémèmes appartenant au taxème //condition économique// sont également actualisés dans l'interprétation. C'est ainsi que 'caviar' actualise le sème spécifique /luxe/ et 'arêtes', le sème spécifique /misère/.

Cette transition obligatoire par le spécifique de la relation d'afférence générique est constante. Car la relation d'afférence, bien qu'elle ait lieu entre deux ensembles de sémèmes, s'analyse à travers une relation entre deux sémèmes particuliers appartenant chacun à l'un de ces ensembles. L'analyse doit ainsi nécessairement actualiser le sème spécifique de toute relation d'afférence.

La conjonction de ces deux règles implique malheureusement une proposition fort problématique : *les taxèmes analysés en fonction d'une relation d'afférence*

présupposent l'actualisation des sèmes spécifiques afférents. Car cela revient au même de dire que les sèmes spécifiques induits par une relation d'afférence constituent des sèmes ou qu'ils sont présupposés par le taxème de ces sèmes, dès lors que ces sèmes spécifiques sont toujours actualisés dans l'analyse.

La définition générale du sème spécifique ne peut supporter sans contradiction cette proposition. De fait, cette définition implique que *le sème spécifique présuppose le taxème*, et non qu'il soit présupposé par lui. Rappelons en effet que le sème spécifique est une relation qui permet d'opposer deux termes *voisins*, c'est-à-dire deux termes appartenant au même taxème. Il serait absurde de l'envisager autrement, que ce soit dans le but de construire un système linguistique ou dans la visée d'une interprétation du sens textuel. On ne saurait donc prétendre sans contradiction définir le sème afférent par une relation entre deux taxèmes si l'un de ces taxèmes présuppose que soit déjà analysée le sème pour lequel la relation d'afférence est établie.

5. Conclusions et nouvelles propositions définitionnelles

Au terme de cet examen, il faut conclure que Rastier n'est pas parvenu à donner un fondement théorique valide aux définitions de l'inhérent et de l'afférent.

Pour autant, on ne voudrait pas croire que leur distinction n'est pas elle-même valide. Elle se montre en tout cas, dans les analyses textuelles que prodiguent les travaux de Rastier et de ses collaborateurs, d'un rendement opérationnel éloquent. Elle permet en outre de donner une description cohérente d'effets de sens qu'on avait, jusque-là, dispersés dans des théories locales incompatibles entre elles. L'introduction de la notion de sème afférent dans la théorie sémantique permet de raisonner de façon homogène des phénomènes linguistiques aussi divers que récurrents, tels que les sous-entendus et les présupposés, la polysémie, les tropes, les tautologies et les paraphrases, les énoncés dits indéterminables, absurdes ou faux.

C'est un projet splendide que réalise François Rastier dans *Sémantique interprétative*, séduisant à la fois par la richesse de ses applications et par la simplicité de ses instruments d'analyse. Quand même on conviendrait avec nous que les fondements théoriques n'en sont pas encore parfaitement établis, la sémantique interprétative offre une solidité méthodologique et épistémologique à nulle autre pareille actuellement⁷.

Aussi ne voudrait-on pas clore la critique déconstructive qui a été conduite ici, avec une minutie qu'on a peut-être jugée fastidieuse, sans émettre auparavant une hypothèse de reconstruction des fondements théoriques de la sémantique interprétative. Le soin que nous espérons avoir mis dans la critique nous donne les moyens d'émettre cette hypothèse sans de longs développements (lesquels seraient nécessaires si l'on voulait *éprouver* cette hypothèse — mais ce n'est pas la tâche qu'on se donne).

Notre hypothèse réclame de la sémantique interprétative davantage encore de simplicité, en même temps qu'elle accroît encore la distance avec la théorie structurale. Elle consiste à serrer de plus près l'objectif principal que cherche à atteindre la sémantique interprétative — et que devrait peut-être se fixer toute sémantique.

L'objet spécifique de la sémantique, c'est le sens d'un énoncé verbal (d'un *texte*, écrit ou oral). Ce sens textuel doit être analysé en fonction de deux instances qui ont des

statuts très différents l'une de l'autre : une instance interprétative — généralement, un lecteur ou un auditeur — qui saisit le texte en postulant son unité; une instance de codification — la langue — qui rend compte d'une analyse du sens textuel entendu comme construction de composants. Le champ de la sémantique se situe ainsi à la croisée de l'herméneutique et de la linguistique.

L'objectif — ambitieux — de la sémantique interprétative est d'articuler sur le texte les unes avec les autres les exigences de l'interprétation et les descriptions linguistiques. Cette articulation trouve à s'exprimer grâce à la notion d'*isotopie*. Il est possible de faire porter aux composants du sens du texte, les *sémèmes*, la cohésion postulée par l'interprétation; pour ce faire, il suffit d'entretenir entre eux de l'identité; l'isotopie est une stratégie d'itération de l'identité à travers les *sémèmes* du texte.

L'identité dont se sert une isotopie porte un nom : c'est le *sème*; et il faudrait pouvoir insister sur le fait qu'en dehors de cette capacité d'identité dans une interprétation effectuée à partir des *sémèmes* du texte, la notion de *sème* n'est d'aucune utilité. Le *sème* est en quelque sorte l'instrument théorique que la sémantique doit s'efforcer de rendre compatible avec l'analyse linguistique; il exprime le côté « micro » de la sémantique (en regard du côté « macro » qui se heurte aux règles herméneutiques).

Deux difficultés se dressent devant cet effort. D'une part, l'analyse linguistique, loin d'être mue par un appel d'identité — l'analyse n'est pas une synthèse —, est au contraire régie par un principe de différenciation. Aussi la sémantique doit-elle se contenter d'une description des *sémèmes* qui n'a pas de pertinence en dehors de la constitution des *sèmes*. C'est pourquoi l'on dira que la sémantique est une analyse de la substance du contenu linguistique. Sa description repose sur la possibilité de regrouper plusieurs *sémèmes* sous le rapport d'identité exprimé par le *sème*. Ces groupes de *sémèmes*, selon l'extension du rapport d'identité, se nomment *taxèmes*, *domaines* ou *dimensions*. Il va de soi dans cette perspective que les *sèmes* sont toujours génériques; et que la notion de *sème* spécifique est contradictoire dans les termes.

D'autre part, du postulat nécessaire de la cohésion textuelle au présupposé d'homogénéité des textes entre eux, il y a un abîme qu'il est illusoire de vouloir combler. L'analyse linguistique ne peut, dans le meilleur des cas, que contenir l'hétérogénéité des textes dans les limites d'une *variabilité* de leurs composants, parmi lesquels sont les *sémèmes*. Si la différenciation formelle est ainsi contrainte à une sorte de dynamique, *a fortiori* l'identité substantielle des *sèmes* est-elle sujette à une instabilité qui exige une pluralisation de leurs descriptions. Il n'y a qu'une seule langue française, mais celle-ci doit connaître une pluralité hétérogène de descriptions.

Pour une sémantique interprétative, il importe peu en fin de compte que les descriptions normalisées des *sémèmes* répondent d'un usage général ou particularisé; il n'importe pas davantage que ces descriptions normalisées soient prétendues fonctionnelles ou non; il lui suffit qu'elles assurent à l'instance de codification une fonction déterminante dans l'analyse du sens textuel. On pourrait appeler les *sèmes* qui relèvent de cette instance de codification des *sèmes inhérents* (qui incluent donc les *sèmes afférents* socialement et idiolectalement normés de *SI*). Les *sèmes inhérents* sont ainsi des *sèmes* ayant une fonction *déterminante* dans une isotopie.

En revanche, il est nécessaire de distinguer de ces *sèmes* ceux induits directement de l'isotopie construite par l'herméneute. Ces *sèmes* qu'on continuera d'appeler *sèmes afférents* ont l'air d'être prescrits par le texte lui-même, fonctionnant comme une

instance propre de codification (comme un *contexte*); qu'on ne s'y trompe pas : ils ne signalent que des stratégies destinées à établir (ou à maintenir) la cohésion sémantique du texte. Les sèmes afférents seront définis par conséquent comme des sèmes ayant une fonction *déterminée* par une isotopie.

(Notons enfin que la distinction des sèmes inhérents et afférents n'intéresse que la sémantique. Pour l'analyse linguistique, il n'y a que des sémèmes, dont les textes sont des productions, à la fois déterminées et déterminantes⁸; les sèmes afférents ne manifestent que de nouvelles possibilités de variabilisation pour les formes de contenu que sont les sémèmes.)

On clôturera l'exposition de cette nouvelle hypothèse définitionnelle des sèmes inhérents et des sèmes afférents en observant sur trois exemples déjà cités les modifications encourues en fonction de ladite hypothèse.

Dans « Mon père, je suis femme et je sais ma faiblesse », le sème /faiblesse/ est un sème inhérent (générique) au sémème 'femme'. Le schéma que nous mettions en ballottage avec celui proposé par Rastier doit donc finalement être privilégié.

Dans telle phrase de l'*Assommoir*, le sème /intensité/ est afférent à 'saladier' en raison d'une exigence de cohésion textuelle étendue à une phrase antérieure du roman où /plat le plus grand/ est une prédication présupposée de 'saladier' (analyse inchangée par rapport à *SI*).

Dans « Le caviar et les arêtes », le sème /luxé/ est inhérent à 'caviar'; le sème /misère/ est quant à lui afférent à 'arêtes' en fonction d'une interprétation fondée notamment sur la coordination syntaxique de 'caviar' et 'arêtes', sur la relation inhérente d'opposition existant entre les sémèmes 'luxé' et 'misère' et sur l'établissement du sème /condition économique/ inhérent au contexte, déterminant un taxème dont fait partie le sémème 'misère'.

Au vu de ces trois exemples, il ne paraît pas que les modifications théoriques que nous suggérons réduisent l'applicabilité de la méthodologie analytique élaborée par Rastier. L'avenir nous dira peut-être si elles l'accroissent.

Sémir Badir
F.N.R.S. - Université de Liège
Semir.Badir@ulg.ac.be

Ouvrages cités

- COSERIU, E., 1969, « Sistema, norma, e "parola" », *Studi linguistici on onore di Vittore Pisani*, Brescia, Paideia Editrice, pp. 235-253.
- COSERIU, E. & GECKELER, H., 1981, *Trends in Structural Semantics*, Tübingen, Narr.
- HJELMSLEV, L., 1971, *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris, Minuit, = Arguments.
- HJELMSLEV, L., 1971, *Essais linguistiques*, Paris, Minuit, = Arguments.
- POTTIER, B., 1974, *Linguistique générale. Théorie et description*, Paris, Klincksieck, = Initiation à la linguistique.
- POTTIER, B., 1992, *Sémantique générale*, Paris, P.U.F., = Linguistique nouvelle.
- RASTIER, Fr., 1987, *Sémantique interprétative*, Paris, P.U.F., = Formes sémiotiques.
- RASTIER, Fr., 1989, *Sens et textualité*, Paris, Hachette.

RASTIER, Fr., 1991, *Sémantique et recherches cognitives*, Paris, P.U.F., = Formes sémiotiques.

¹ Désormais abrégé ici *SI*. Les conventions utilisées dans cet article seront les mêmes que celles employées par Rastier : les sèmes seront placés entre barres obliques, les sémèmes, entre apostrophes, les signifiants, en italiques.

² Cf. « Langue et parole » [1943] repris dans *Essais linguistiques*, Minuit, 1971.

³ Sans compter — étant donné que nous n'en évaluerons pas ici les conséquences — que l'*acte* n'est pas non plus identifiable au *texte*, car Hjelmslev emploie distinctement l'un et l'autre de ces termes.

⁴ Tout du moins dans *SI*. Il est vrai que l'auteur, dans les analyses de texte qu'il a fait paraître par la suite, notamment dans *Sens et textualité* (Hachette, 1989), rend aux prescriptions textuelles le rôle indispensable qu'elles jouent dans l'établissement des isotopies. Mais ce rôle, il importe d'en prévoir également la place *théorique*, ce sur quoi Rastier n'est pas revenu de façon satisfaisante.

⁵ C'est pour cette même raison qu'on a fort mal interprété la conception hjelmslevienne de la connotation. Pour Hjelmslev, il est tout à fait exclu de faire coexister dans une même description des sens dénotatifs et des sens connotatifs, ainsi qu'on a cru pouvoir le faire par la suite; ces sens dépendent en réalité de descriptions distinctes et hiérarchisées.

⁶ Dans un ouvrage plus récent que Pottier a consacré au même sujet (*Sémantique générale*, P.U.F., 1992) et dont nous n'avons pas à tenir compte parce qu'il est postérieur à *Sémantique interprétative*, les notions de sème spécifique et de sème générique n'apparaissent d'ailleurs plus.

⁷ Et c'est un autre mérite de son instigateur d'avoir mené systématiquement la comparaison entre les innovations théoriques qu'il y propose et les axiomes des théories sémantiques antérieures. Dans *Sémantique et recherches cognitives* (P.U.F., 1991), Rastier confronte encore la sémantique interprétative, qui a hérité des avancements du structuralisme, à la sémantique cognitive, dont le succès actuel est indéniable, mais qui, en cette confrontation, découvre des lacunes considérables sur le plan épistémologique.

⁸ Signalons au passage que dans la terminologie hjelmslevienne le texte est un *usage* en ce qu'il est déterminé; il est un *acte* en ce qu'il est déterminant.